

## Contributions d'organisations nationales gérées et animées par des jeunes sur le Compte Personnel d'Activité (CPA)

Mars 2016

Ce document a pour objectif de présenter les différents positionnements sur le Compte Personnel d'Activité des certaines des principales organisations de jeunes en France, réunies au Forum Français de la Jeunesse, afin de contribuer au débat public. Les positionnements suivant n'ont ni un caractère exhaustif, ni un caractère définitif. Chacune des organisations pouvant ainsi, à l'avenir, approfondir ses positions ou les modifier en fonction des nouveaux éléments de précision sur le Compte Personnel d'Activité qui pourraient être formulés lors du débat public ou par le Gouvernement et les partenaires sociaux.

- **Position de l'Union des Démocrates et Indépendants Jeunes (UDI Jeunes)**

L'UDI Jeunes a un avis favorable sur le CPA dans la mesure où celui-ci permet d'adapter notre système de protection sociale à l'économie de demain et à une vie professionnelle plus flexible et diversifiée. Ce sont bien les individus qui doivent être assurés et non leurs statuts. Globalement l'UDI Jeunes souhaite que ce CPA soit un véritable portail social pour chaque individu qui lui permette de connaître sa situation et ses droits. Cette réforme est aussi une réforme de simplification et de souplesse pour le citoyen comme pour l'administration.

- **Quel scénario doit être retenu ?** Nous sommes favorables à ce que le scénario retenu soit celui d'un compte-ressources de l'ensemble des droits personnels. Il permettrait en plus de l'activité salariée, d'inclure les périodes d'engagements non salariées mais également et surtout d'avoir accès et de pouvoir gérer les contrats maintenus en cas de maladie ou de départ.

- **Quels droits ?** Le CPA doit rassembler tous les éléments utiles à la valorisation du temps de travail ou de chômage, du temps d'engagement extra-professionnel ainsi que tous les éléments contractuels liés à ces deux types de périodes (assurances, droits aux congés, prévoyances, mutuelles, relevés, etc.).

- **Quelles personnes et jeunes doivent avoir accès au CPA ?** Toutes les personnes doivent avoir accès au compte CPA dès qu'elles entrent dans la vie active ou associative.

- **Comment chaque droit doit évoluer pour être pertinent avec le CPA ?** Chaque élément doit être logiquement valorisé avec l'ensemble des autres pour pouvoir être cohérent dans la prise en compte des droits. Par exemple, une heure de bénévolat ne peut pas valoir la même chose qu'une heure de travail salarié.

- **Comment le CPA doit prendre en compte les droits liés à l'employeur et les droits liés à la personne ? Comment le CPA doit questionner ou modifier la portabilité et la fongibilité de certains droits ?** Tous les organismes liés au CPA doivent se coordonner pour mettre à jour de manière égalitaire les éléments de cet outil. Un employeur qui déclare tous les trimestres et une sécurité

sociale tous les semestres (exemple, bien sûr) ne peut pas rendre cohérent le CPA et rendra la personne dans l'absence totale de suivi réel de ses droits.

**- Comment le CPA peut faciliter l'accès de chaque personne à la formation professionnelle ? Est-ce qu'une base minimum de droits à la formation doit être accordée à chaque bénéficiaire du CPA ?**

Chaque valeur déclarée (emploi, chômage, associatif, etc.) doit être valorisé en points, à évaluer au cas par cas pour chaque catégorie. Ces points pourront alimenter ensuite un droit à la formation professionnelle. Ainsi, même une personne au chômage ou "inactive" (au sens du recensement, tels que les étudiants par exemple) mais engagée dans la vie associative pourra participer à la formation continue et préparer son arrivée/retour dans la vie active.

**- L'utilisation des droits par une personne via le CPA (par ex. une création d'entreprise ou une formation) doit-elle être validée par un organisme (le conseil régional, l'employeur, pôle emploi, etc.) ?** Non, l'autonomie doit prévaloir. Les formations financées en totalité ou majeure partie par le CPA (donc plus de 50%) doivent être à l'initiative seule de l'ayant droit. Cela doit permettre à la personne de pouvoir découvrir de nouvelles perspectives professionnelles ou personnelles et le cas échéant, lui permettre de le valoriser.

**- Les informations du Compte Personnel d'Activité de chaque personne doivent-elles être visibles uniquement par celle-ci ou aussi par les employeurs ou organismes liés aux droits ?** Dans un souci de confidentialité, seul l'utilisateur peut avoir accès à la totalité de ses informations. Chacun des autres acteurs pourra uniquement voir sa partie. C'est un principe fondamental de confidentialité et de non-discrimination. L'employeur n'a pas à savoir ce que fait le salarié de son temps libre ou de ses formations.

**- Le CPA doit-il être uniquement une plateforme internet ou faut-il également permettre à certain.e.s de remplir les informations par papier ?** Il serait beaucoup plus compliqué de gérer cela par papier au vu des différentes catégories valorisées. Le système internet (et applications mobiles) est le plus adapté à cette démarche. Pour les personnes n'ayant pas un accès rapide à internet (et il faudra d'ailleurs travailler dessus), la possibilité d'avoir une borne en mairie semble être un bon compromis.

**- Comment doit fonctionner cette plateforme numérique unique du CPA (supports, possibilités proposées, etc.) ?** Cette plateforme doit être la plus simple possible. Il faut rendre la possibilité de contester les différents droits de manière très simple, offrir un support gratuit par téléphone, mail ou par tchat ainsi qu'un design le plus épuré possible afin de ne pas perdre les personnes dans les méandres habituels de l'administration sur internet.

**- Est-ce qu'un accompagnement des personnes doit être mis en place avec le CPA ? Si oui, doit-il être numérique (forums, FAQ, etc.) et/ou physique (et par quels acteurs) ?** Il sera nécessaire de fournir rapidement un guide d'utilisation pour les ayants droits mais aussi et surtout pour les déclarants. Là aussi le plus simple possible et avec un support gratuit.

**- Quelles lois et/ou administrations existantes doivent changer/évoluer en même temps que la mise en place du CPA pour qu'il soit pertinent ?** Pas de changement nécessaire au niveau législatif. Evidemment, la création du CPA nécessite à termes un rapprochement des différentes caisses de retraites, etc...

**- Dans le cadre du CPA et au-delà, qu'est-ce qui doit être mis en place (ou modifié) pour apporter à chacun.e les informations sur ses droits ?** Dans l'espace personnel du CPA, il pourra par exemple être mis à disposition sous forme de PDF un relevé de l'ensemble de ses droits.

**- Comment s'assurer que chaque personne, et surtout les jeunes, soient effectivement informée de l'existante du CPA, des droits qu'il offre, et puisse y avoir recours ?** Le CPA doit devenir la norme, on

sera au courant de l'existence du CPA comme on est au courant de l'existence de la Sécurité sociale. Une communication importante est à prévoir, comme cela avait été fait par le CPF. Les différents organismes (entreprises, institutions, associations) pourront également communiquer dessus, au moins le temps que le CPA soit démocratisé.

- **Position des Jeunes Radicaux de Gauche (JRG)**

Tout d'abord les JRG se félicitent de l'adoption du Compte Personnel d'Activité qui représente un outil majeur dans la protection sociale des travailleurs.

Concernant les différents scénarii de mise en place de celui-ci, les JRG estiment que la solution choisie par les partenaires sociaux, la moins restrictive, regroupant dans le CPA l'essentiel des droits rattachés au travail et à la formation est intéressante, mais ne doit pas constituer une fin en soi. En effet, pour nous radicaux, il est nécessaire que l'individu, mais surtout les jeunes soient reconnus et valorisés pour et par leur engagement. Cela permettrait en effet une meilleure prise en compte du parcours de chacun et aiderait au mieux l'individu à gérer ses périodes d'inactivité. Cette autonomie offerte ne devant pas être contraire à l'intérêt général, ainsi l'usage du compte épargne temps nécessite d'être cadré, afin d'être avant tout utilisé dans un objectif de formation.

Il serait intéressant que les différents engagements d'un jeune soient valorisés au sein du CPA, notamment en lui donnant la possibilité de transformer son livret citoyen (mis en place à la rentrée 2016) en CPA, ainsi ses engagements passés pourraient être valorisés à l'avenir.

Pour être efficace, il apparaît nécessaire que le CPA soit ouvert à tous, à la sortie du système scolaire. Il est donc nécessaire qu'une base de droits à la formation soit offerte à ces jeunes sortant du système scolaire afin d'éviter toute dynamique d'exclusion.

Concernant les questions de forme :

Il est nécessaire que les informations du CPA soit aussi accessibles aux organismes ou à l'administration liée aux droits afin de permettre un accompagnement individualisé. Un accompagnement est bien entendu nécessaire, pas nécessairement physique, un accompagnement numérique s'il est de qualité et accompagné d'un support téléphonique peut s'avérer suffisant.

Pour garantir le succès de cette mesure il est nécessaire que le CPA soit porté à la connaissance de tous, cela pourrait notamment passer par une campagne publicitaire, mettant en valeur par exemple les possibilités de formations offertes par celui-ci.

- **Position du Mouvement des Jeunes Communistes de France**

Le CPA est présenté comme un moyen de construire une « protection sociale des travailleurs du 21<sup>ème</sup> siècle ». Les arguments sont les mêmes que ceux qui sont utilisés pour la réforme du code du travail ou du dialogue social : simplification et adaptation seraient les maîtres mots pour couvrir tous les besoins, de la personne à l'entreprise. S'agissant du CPA c'est la question des droits qui est en jeu. Ces droits devraient, selon le projet en cours, être rattachés à la personne, indépendamment de son statut, pour faire face aux évolutions de l'économie et donc des parcours personnels et professionnels.

Cette présentation peut paraître aller de soi et relever du bon sens. Or il s'agit bien plus ici, quand on pousse l'analyse, d'un discours et d'une vision politique que nous ne partageons pas. Nous ne rejetons pas en soi l'idée de réformer la protection sociale, ni même l'idée qu'il faut dans une certaine mesure s'adapter à une économie sans cesse en évolution. Cependant à la lecture des pistes envisagées pour la mise en place du CPA, nous faisons part d'un certain nombre de remarques, voire d'inquiétudes, tant sur la démarche que sur l'application.

## 1) Le contexte :

Nous partageons le constat que le monde du travail a profondément évolué et que cela peut nécessiter une évolution parallèle de notre modèle social. En effet l'emploi traditionnel s'est fortement précarisé (CDD, Intérim...), le chômage ne cesse d'augmenter, et des formes d'emploi de types nouveaux font leur apparition, à mi-chemin entre le salariat et le travail indépendant. Cela touche particulièrement les jeunes et a pour conséquence un éloignement progressif, voire une rupture, vis-à-vis du droit commun historiquement rattaché au statut de salarié en CDI à temps plein.

### - **La précarité et le chômage résultent des politiques menées et non d'évolutions naturelles de l'économie :**

Dans les documents de France stratégie qui présentent ce contexte il est dit que des « réformes partielles » ont tenté d'y répondre : droit du travail, protection sociale, politique d'emploi et de formation. Or depuis plus de trente ans ce sont précisément ces réformes qui ont créé les conditions de l'état actuel du monde du travail. Elles n'ont pas répondu à la situation, elles ont amplifié le phénomène d'éclatement des formes de travail et donc la distanciation vis-à-vis du droit commun. Si l'on n'interroge pas les raisons de ces transformations du monde du travail on ne peut prétendre y répondre par une simple transformation de la protection sociale. La précarisation vient de choix politiques et de stratégie économiques que nous combattons.

Pour ne donner que l'exemple d'actualité des « travailleurs précaires qui enchaînent les CDD ou cumulent les emplois et dont les parcours sont entrecoupés de chômage » : Cela est présenté comme une situation implacable résultant d'évolutions nécessaires. Beaucoup de jeunes sont dans ce cas, mais plutôt que de les protéger, le gouvernement préfère permettre une précarisation encore plus forte en permettant aux employeurs de renouveler une fois de plus un CDD. Cette mesure que nous combattons avec d'autres organisations de jeunesse retarde d'autant plus l'intégration réelle au système de protection sociale...

### - **Les nouvelles formes de travail qui semblent dépasser le salariat n'éluent pas pour autant les rapports de subordination, de domination ou d'exploitation au travail :**

Au-delà de ces logiques de précarisation du travail salarié, d'autres évolutions sont en cours et posent effectivement des questions plus larges. Le développement de nouveaux réseaux de communication via Internet a permis l'émergence de nouveaux moyens de production et surtout de nouveaux marchés. Ainsi, « l'économie de partage » se développe et avec elle des statuts particuliers de travailleurs. Ces statuts sont tout autant plébiscités que controversés comme en témoigne la société Uber. Ce nouveau modèle de production est voué à s'étendre et à modifier la production et l'offre des enseignes classiques. Les travailleurs concernés sont en grande partie exclus des droits sociaux rattachés au statut de salarié. Mais si le rapport au travail et à la propriété de l'outil de production évolue, cela ne peut s'analyser sans la question des richesses créées. Ce modèle économique maximise les profits des sociétés qui n'ont plus besoin d'entretenir l'outil de production. Or il n'y a que le travail qui crée de la richesse et c'est celle-ci qui doit être mobilisée pour financer la protection sociale. Le rapport de domination et la question de la répartition des richesses ne doivent donc pas être éludés. Cela pose la question de la pertinence réelle de ces formes de travail, qui se différencient du salariat mais fragilisent encore davantage le travailleur.

Plus généralement les progrès techniques et technologiques, en particulier par rapport au développement de l'économie numérique, vont considérablement et durablement modifier le travail. On estime que ces évolutions sans précédent peuvent provoquer d'ici à 20 ans la disparition de 50% des emplois salariés et des métiers actuels.

## 2) Quelles réponses ?

En résumé, le CPA ne répond pas tant au besoin de protection de chaque travailleur quelle que soit sa situation. Sous couvert de décloisonnement, de sécurisation et d'autonomisation, il vise surtout à instaurer un capital individuel de droits, n'entrant pas en contradiction avec les exigences du patronat. Ainsi il permettrait l'amplification de la dérégulation et de la flexibilisation comme opportunités économiques et de « compétitivité ». Il est donc la réponse à une mauvaise question qui ne résulte que d'une analyse partielle de la situation.

Au regard d'un tel contexte, on ne peut pas se contenter d'un CPA, il s'agit de prendre le contre-pied des logiques actuelles par la réduction et le partage du temps de travail (durée hebdomadaire et retraites), par la formation (service public, orientation), et par la socialisation des richesses (protection sociale) pour garantir à tous une vie digne. La **sécurisation des parcours** est bien une priorité pour sortir de la précarité, pour choisir et pour construire son avenir.

C'est sur le modèle de sécurité sociale par répartition que doit se construire cette sécurisation à un seuil ambitieux. Nous devons ainsi ouvrir le débat sur la structuration de la sécurité sociale afin de pouvoir lier au mieux nos droits, de la formation jusqu'à la retraite en passant par l'emploi. Loin de permettre la baisse des revenus et les exonérations de cotisations, il s'agit de les augmenter à hauteur des besoins et des défis du XXIème siècle. Il n'est nullement fait mention de cela dans le projet de CPA dans un contexte où, pourtant, l'obsession du moment est la baisse du « coût du travail ». Nous n'y voyons pas un oubli mais bien une stratégie à mille lieux des intentions affichées.

Nous proposons un statut social du jeune travailleur en formation, garantissant protection sociale et transition entre la formation et le travail, et ainsi sécurisant nos parcours de vie. Selon nous le droit commun n'est pas à individualiser, il est à renforcer. Nous ne sommes pas hostiles à des évolutions radicales de notre modèle de protection sociale, mais cela doit passer par des cadres collectifs et par l'unification des conditions plutôt que leur individualisation. Un compte par points comme proposé ne réduira ni le non recours ni les effets de seuil, c'est d'universalité et d'opposabilité dont notre génération et l'ensemble des travailleurs ont besoin.

- **Position du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne**

Suite à plusieurs discussions en bureau national et suite à la diffusion d'un questionnaire auprès de nos membres, voici une première ébauche de ce que le MRJC retient de cette mesure. Des éléments intéressants à retenir et des lignes rouges qui -selon nous- ne doivent pas être franchies. Surtout nous estimons qu'une telle réforme ne doit pas être menée dans la précipitation et en fonction des calendriers électoraux. (La Suède a bien pris 10 ans pour réformer son système de retraite qui satisfait la grande majorité de ses citoyens).

Nous trouvons positive, l'idée d'augmenter la **visibilité et la compréhension des droits** ainsi que la volonté de clarté liée à une simplification d'**accès** à l'ensemble de ses droits sociaux par le biais d'une plateforme numérique unique. Ce moyen d'accès reste privilégié aujourd'hui pour obtenir des informations, effectuer des démarches administratives et parfois contacter des conseillers. Enfin, la possibilité pour tous d'avoir accès à partir de 16 ans à un même socle commun de droits favorisera la possibilité d'émancipation, le sentiment d'appartenance à une communauté nationale solidaire et marquera l'entrée dans une vie de citoyen.

Toutefois, un certain nombre de points attirent notre attention :

- Ce dispositif **ne doit pas se soustraire aux guichets physiques** qui sont déjà dans de nombreux endroits insuffisants et qui pourtant assurent des réponses adaptées à la subtilité de chaque situation, permettent une écoute et un accompagnement indispensable pour toutes les générations.

- **La fongibilité nous semble comporter un risque énorme** de réduire un socle commun de droit sociaux, dont chacun des rouages est indispensable au système de protection sociale français. Une personne dans une situation précaire ne devrait pas avoir à « dépenser des droits à la retraite ou des droits maladie » pour subvenir à ses besoins, même ponctuellement. D'autres parts, il nous semble important que des simulations soient réalisées avant lancement comme base de discussion.
- **L'universalité des droits demeure un principe fondamental** qui ne peut être balayé sous couvert de simplification. L'apparente complexité de notre protection sociale a une raison, son histoire, son fonctionnement devrait être pris en compte dans la décision. Il devrait aussi être appris de manière transversale, du primaire aux études supérieures et lors de sa première activité professionnelle. Comment se fait-il que des jeunes lycéens n'aient pas connaissances de l'existence des missions locales ? Que de jeunes travailleurs ne sachent pas citer les syndicats qui existent dans notre pays ? Se sentir français, c'est connaître ses devoirs mais aussi et surtout connaître la richesse de notre histoire, de nos droits sociaux, des possibilités d'engagement et de défense de ces droits.
- Un autre **point de divergence concerne la possibilité pour la collectivité de décider et de valider les droits à la formation et à la création d'activité. Cette perspective nous inquiète** car nous ne pouvons la laisser décider de ce qui est bon ou pas bon, surtout si le prisme de choix principal est l'employabilité ou l'apparente rentabilité de l'activité. Cela signifie par ailleurs que leurs décisions pourraient varier en fonction des différentes majorités politiques au pouvoir et donc rajouter du flou. La possibilité de se former dans des domaines qui aujourd'hui semblent décalés, ou hors normes seraient écartés. Pourtant, dans un contexte d'évolution sociétale rapide, ce sont souvent là que l'on trouve des initiatives innovantes et intéressantes pour créer à terme de la valeur ajoutée, qui prennent en compte les capacités d'adaptation et de réponse des citoyens adaptées à leurs territoires. Enfin, si l'épanouissement des citoyens reste une des visées de notre état, alors la notion de plaisir et d'envie devraient pouvoir être un minimum présent dans le choix de formation.
- Enfin, le fait que ces données personnelles soient sur un support numérique nécessitera une **protection importante** contre toute forme de piratage ou de divulgation de celles-ci.

- **Position de Jets d'encre**

Du fait de nos objectifs et activités, l'association Jets d'encre ne se positionne que sur les points liés à l'engagement. Nous sommes favorables à l'incorporation dans le Compte Personnel d'Activité (CPA) des activités personnelles bénévoles. Par ailleurs nous souhaitons, qu'au moins dans le cadre des activités d'engagement, le Compte Personnel d'Activité puisse être accessible aux mineurs.

- **Position de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)**

Contribution à retrouver directement sur le site de France Stratégie :

<http://www.strategie.gouv.fr/actualites/debatcpa-contribution-de-fage>